VILLE DE SEES
61500

Délibération n° **087/2023**

Finances : 7 – 7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Date de convocation : 30/11/2023
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 20 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de Conseillers votants : 26
Date d'affichage : 19/12/2023

VOTE : Voix Pour : 26 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le 13 Décembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, M. Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, Mme Martine BIDAULT, Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoints, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, Mme Séverine LOUVEAU, M. Antoine BIGNON, Mme Patricia CHARPENTIER, M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Raymond FREBET, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, Mme Virginie BRUNEAU.

Absents Excusés : Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Richard PAUPY, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Nicolas BUSNOT.
Ont donné pouvoir : Mme Véronique BARIA UGUEN à Christophe ROBIEUX, M. Richard PAUPY à Florian Ménager, M. Jean-Marc LETELLIER à Fabrice EGRET, Jacqueline BLOND à M. Mostefa MAACHI, Mme Béatrice MIKUSINSKI à Mme Paméla LAMBERT, M. Nicolas BUSNOT à Martine MEYER

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX,

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Appel à projet « Collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » - demande de financement auprès de CITEO

➲ **Rapporteur : Mme Paméla LAMBERT, Adjointe aux finances et Mme Malewicz-Labbé adjointe à l'environnement**

La consommation Hors foyer (dans les rues, les espaces publics, les espaces privés, en somme tout ce qui n'est pas à domicile) a explosé ces dernières années : repas, boissons, ou la vente à emporter font partie de notre quotidien. Parmi les emballages que l'on retrouve le plus notamment les canettes, bouteilles en plastique, boites carton de sandwichs, la majorité sont recyclables…mais il n'y a pas toujours d'équipements de pré-collecte adaptés près de ces lieux pour qu'ils soient triés.

Depuis plusieurs années, Citeo développe une expertise et des accompagnements pour permettre aux habitants et visiteurs de trier sur les lieux de consommation nomade et ainsi capter davantage les emballages en dehors du domicile.

L'objectif est ainsi de garantir/permettre la continuité du geste de tri pour les usagers. La loi a fixé un objectif de généralisation d'ici au 1er janvier 2025 de la collecte séparée dans l'espace public et le renforcement des obligations de tri et collecte séparée des déchets issus de la consommation courante du public et des salariés dans les Etablissements recevant du public (ERP).

Afin d'accélérer la progression du taux de recyclage des emballages ménagers en garantissant aux citoyens-consommateurs de pouvoir trier en toutes circonstances leurs emballages issus du « Hors foyer », Citeo a lancé un appel à projet dédié au déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade pris en charge par le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ou les services propreté des Collectivités.

Les projets devront porter sur l'installation des équipements de pré-collecte suivants :

- Corbeilles de tri
- Abris-bac(s)
- Colonnes d'Apport Volontaire
- Supports de sac(s)

Le présent Appel à Projets est ouvert à la candidature depuis mai 2023 jusqu'au 1er octobre 2024.
Durant toute cette durée, les porteurs ayant la capacité à porter une candidature ont la possibilité de déposer un dossier sur la plateforme dédiée.
Pendant la période de dépôt des candidatures, Citeo réalisera plusieurs phases d'annonces de lauréats.

Plan de financement

Plan pluriannuel pour le fourniture et pose de corbeilles de ville pour le tri sélectif :
2023/2024/2025

Budget Prévisionnel		Coût pour une corbeille HT	Coût pose TTC	Coût total TTC	Nbr de corbeilles	Coût total HT	Coût total TTC	Financement possibles HT par unité	Financement possibles totales	Coût collectivité après subventions
2023	Corbeille CYBEL ABF	719	198	1 060,80	6	4 314	6 364,80	400	2 400	3 964,80
	Abri bacs	2 384		2 860,80	3	7 152	8 582,40	2800	8 400	182,40
	Sacs pour une corbeille/an comprenant 3 passages/semaine	18,20		21,84	6	Les corbeilles n'étant pas achetés donc pas mis en place, le coût des sacs sera cumulé avec le coût 2024				
	Sacs pour un abris bac/an comprenant 1 passage par semaine	8,84		10,61	3	Les bacs n'étant pas achetés donc pas mis en place, le coût des sacs sera cumulé avec le coût 2024				
					TOTAL TTC 2023		**14 947,20**		**10 800**	**4 147,20**
2024	Corbeille CYBEL ABF	719	198	1 060,80	24	17 256	25 459,20	400	9 600	15 859,20
	Abri bacs	2 384		2 860,80	2	4 768	5 721,60	2800	5 600	121,60
	Sacs pour une corbeille/an comprenant 3 passages/semaine	18,20		21,84	24 + 6	546	655,20		?	?
	Sacs pour un abris bac/an comprenant 1 passage par semaine	8,84		10,61	2 + 3	44,20	53,05		?	?
					TOTAL TTC 2024		**31 889,05**		**15 200**	**16 689,05**
2025	Corbeille CYBEL ABF	719	198	1 060,80	24	17 256	25 459,20	400	9 600	15 859,20
	Abri bacs	2 384		2 860,80	2	4 768	5 721,60	2800	5 600	121,60
	Sacs pour une corbeille/an comprenant 3 passages/semaine	18,20		21,84	24	436,80	524,16		?	?
	Sacs pour un abris bac/an comprenant 1 passage par semaine	8,84		10,61	2	17,68	21,22		?	?
					TOTAL TTC 2025		**31 726,18**		**15 200**	**16 526,18**
		(soit 53,3 % de subventions)			**Coût total de la mise en place des corbeilles (hors subvention)**		**78 562,43**		**41 200**	**37 362,43**

➲ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité** :

➢ **PREND** acte de la généralisation au 1er janvier 2025 de la collecte séparée dans l'espace public et le renforcement des obligations de tri et collecte séparée des déchets issus de la consommation courante du public et des salariés dans les Etablissements recevant du public (ERP).

➢ **VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

➢ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à déposer le dossier de financement auprès de CITEO.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI

Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 15 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
061-216104646-20231213-Del-087-2023-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023